



Paris le 03/01/2019,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Vous nous avez reçus le 8 janvier 2019, il a près d'un an, pour répondre à nos premières revendications d'ouverture de chantier statutaire et de modernisation de la filière de la police scientifique (doctrine d'emploi, gouvernance).

Un an plus tard, le bilan paraît bien vide.

Dans le cadre du chantier statutaire, aucune reconnaissance de la spécificité de notre métier n'a vu le jour, nous ne vous rappellerons pas les contraintes auxquelles font face les policiers scientifiques, vous les connaissez mais manifestement vous ne les reconnaissez pas.

La seule réponse apportée a été un projet d'intégration des Agents Spécialisés de PTS dans le corps des Techniciens de PTS répartie sur trois à quatre années, oubliant de fait tous les autres corps et ne résolvant aucunement l'aspect statutaire.

Dans le cadre de la réforme des retraites, vous avez donné des garanties légitimes à nos collègues actifs du CEA, CC et CCD et, parallèlement, vous avez exclu de ce dispositif les Policiers Scientifiques en les associant explicitement aux missions de soutien des personnels administratifs ou techniques.

La colère est marquée et est grandissante dans nos rangs et la seule réponse obtenue a été l'organisation d'une réunion pour l'ensemble des Personnels Administratifs Techniques et Scientifiques, le 8 janvier prochain, présidée par votre Directeur de Cabinet, dans un format court, en fin de journée où la cause des scientifiques sera diluée parmi celles des autres corps dits « non actifs ».

Nous ne pouvons accepter ce rendez-vous. Nous vous demandons de nous recevoir au titre de la filière Police Scientifique pour vous porter à nouveau ce que nous pensons être légitime : la question statutaire et la reconnaissance des critères de pénibilité et de dangerosité dans le cadre de la réforme des retraites.

Benjamin GAYRARD
Secrétaire général
-SNPPS-

Xavier DEPECKER
Secrétaire national PTS
-SNIPAT-

Claire COUYOUMDJIAN
Secrétaire nationale
-SNAPATSI-